

Groupe de la Mutualité

Quel que soit le niveau de chômage, la perte de son emploi, ou l'impossibilité d'en trouver un, emporte les mêmes conséquences pour les personnes concernées, conséquences matérielles notamment.

Mais ces difficultés sont amplifiées par le regard de la société, de moins en moins bienveillant, de plus en plus stigmatisant. En effet l'augmentation du taux de chômage, la crainte d'en être soit même victime a entraîné une augmentation des visions négatives portées sur les chômeurs, à une « fatigue de la compassion » pour reprendre une expression de l'avis, à une prise de distance à l'égard des chômeurs, de plus en plus souvent jugés en partie responsable de leur situation. C'est pourquoi, si la réponse principale réside avant tout dans le retour à l'emploi, toutes les mesures susceptibles de changer ce regard sont aussi nécessaires.

A cet égard la mutualité soutient la préconisation visant à créer un 21^{ème} critère de discrimination, la précarité sociale. Cette mesure a une portée symbolique majeure qui ne peut être mise en balance avec un hypothétique risque d'insécurité juridique. Elle peut contribuer à renforcer les dispositifs de suivi et d'accompagnement des personnes privées d'emploi. On ne peut mettre sur le même plan une mesure générale de nature à promouvoir des actions favorisant des approches plus bienveillantes des chômeurs et de réels obstacles, économiques ou réglementaires, qui peuvent être des freins potentiels à l'embauche.

Au-delà des mesures générales préconisées dans l'avis, l'impact sanitaire du chômage est justement pointé par le rapporteur.

Malgré les dispositifs mis en place, les situations de ruptures professionnelles s'accompagnent trop souvent d'une perte de sa complémentaire santé. Or, comme le souligne l'avis, le renoncement aux soins est deux fois plus important en l'absence de mutuelle.

Même si pour répondre à ces difficultés certaines mutuelles ont mis en place un service d'aide sociale pour apporter à la fois écoute et accompagnement mais aussi une aide financière temporaire tant pour le paiement des cotisations que pour la prise en charge de certaines prestations, c'est en amont qu'il faut agir.

C'est la question de l'accès aux droits qui est posée : la complexité des démarches et la stigmatisation des chômeurs nuisent aujourd'hui à la légitimité de leurs droits. C'est pourquoi, dès l'annonce du licenciement, un accompagnement global doit être mis en place, accompagnement qui doit associer l'ensemble des acteurs.

Le chômage ne peut être traité comme un événement personnel : c'est une épreuve pour toute la famille et l'entourage. Cette épreuve peut en effet avoir un impact non seulement économique mais aussi psychologique qui peut entraîner un repli sur soi qu'il faut à tout prix éviter. Garder un pied dans la société s'avère indispensable et le rôle de la société civile est essentiel : les chômeurs sont des citoyens à part entière et leur place doit être reconnue...

Bien sûr tous les chômeurs ne sont pas dans la même situation sanitaire. Néanmoins les interventions sont souvent trop tardives faute d'une connaissance suffisante et donc d'un repérage des situations de risque sanitaire.

Comme le souligne l'avis, il est essentiel « d'intégrer le facteur chômage dans les cohortes sanitaires de population générale ». Une meilleure connaissance est un élément important dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Le groupe de la mutualité remercie Jacqueline Farache d'avoir attiré l'attention sur ces parcours difficiles et complexes et sur la nécessité de porter un autre regard, plus humain sur ces situations, regard qui doit s'accompagner de mesures préventives, d'un suivi qui reconnaisse le chômage comme facteur de risque psychologique et sanitaire.

C'est bien dans une logique d'investissement social que nous devons agir : prévenir pour ne pas avoir à réparer, accompagner tout au long de la vie pour éviter les ruptures.

L'avis s'inscrit dans cette démarche, nous l'avons voté.

Groupe des organisations étudiants et mouvement de la jeunesse et Groupe Environnement et nature

Soit on me considérait comme sur-diplômé, soit on me catégorisait comme « senior » parce-que j'avais 47 ans, et je ne comprenais pas. Ça a été difficile d'accepter le RSA pour moi car je me suis senti catalogué. Quand on a la CMU, on vous fait comprendre que vous êtes différent.

Ces mots ne sont pas les miens mais sont ceux de chercheurs d'emplois, rencontrés lors de la visite de la section des affaires sociales et de la santé à la Cité des métiers du Val de Marne le 17 Février dernier. Ces mots ne sont pas vides de sens mais éclairent bien la difficulté de ces personnes à garder confiance dans la vie et dans une société où les inégalités continuent de se creuser. Ces mots témoignent d'une situation que trop de citoyens vivent, ont vécu et vivront : la perte d'activité professionnelle.

Face à ce constat, préoccupant et pesant, que font les pouvoirs publics ? Que font nos organisations au CESE ?

Premièrement, nous devons porter collectivement un regard nouveau sur les chercheurs d’emplois. Trop de discours de femmes et d’hommes politiques, parfois de représentants de nos organisations, tendent à stigmatiser une partie de la population : assistanat, assistés, profiteurs... Certains candidats à l’élection présidentielle proposent même de contrôler les comptes bancaires des bénéficiaires du RSA, alors même que 35 % des personnes éligibles au RSA socle n’y ont pas recours, pour cause de complexité des démarches, de mauvaise information ou de peur d’être stigmatisées. Cet avis nous montre que la réalité du chômage est tout autre. Elle est celle de personnes qui, en perdant leur travail, perdent un statut social, perdent confiance en elles, et sont reléguées au rang de citoyens et de citoyennes de seconde zone, malgré leur volonté forte de retrouver un emploi décent. Cette réalité, nous l’oublions trop souvent. Et cette réalité devrait être davantage analysée, avec des études qui portent non seulement sur la situation économique des chercheurs d’emplois mais également sur l’impact du chômage sur la santé et les relations sociales. L’avis porte cette demande très clairement de remettre l’humain avant les statistiques.

Ainsi le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse encouragent la création d’un 21^{ème} critère de discrimination basé sur la précarité sociale, comme l’a fait le Sénat l’été dernier. Ce n’est pas un énième critère, superflu et sans intérêt. Ce critère est, au contraire, une véritable nécessité pour lutter contre la discrimination, qui sévit toujours dans les domaines du logement, de la santé, de l’emploi et dans l’exercice de la citoyenneté et des relations avec les services publics.

Il nous semble aussi important que les personnes en recherche d’emploi soient considérées dans leur globalité. Certes la question de l’emploi reste la finalité mais il faut également prendre en compte l’état de santé notamment psychologique des personnes qui recherchent un emploi et leur permettre un accompagnement global. Il y a plus de 30 ans, Bertrand Schwartz, inspirateur des missions locales, faisait déjà cette proposition. Les freins à l’emploi ne sont pas uniquement ceux liés aux compétences et à la formation, bien au contraire. Il doit en être de même pour l’accompagnement proposé à ces personnes. C’est pourquoi nous nous félicitons que l’avis puisse proposer la création d’un chèque culture à destination des chercheurs d’emploi. Ce chèque, alimenté par des structures culturelles partenaires, pourrait être distribué par Pôle emploi et placerait la cohésion sociale au cœur des politiques publiques d’emploi.

Enfin, au moment où le chômage touche aujourd’hui particulièrement des gens de notre génération avec, dans certains quartiers et en Outre-mer, des taux de chômage chez les 15-25 ans qui atteignent plus de 50 %, il nous semble important de pouvoir prévenir en amont les risques et les impacts du chômage. Nous nous réjouissons que notre assemblée réaffirme l’intérêt de l’instauration d’un droit à la garantie jeunes pour tous les jeunes ni en emploi, ni en formation. Cependant, si nous voulons que cet accompagnement réalisé par les missions locales soit de qualité, il faut des moyens financiers suffisants. Le CESE doit donc rester vigilant aux débats parlementaires sur la loi Travail, qui inclut la garantie jeunes, pour que cette question des moyens soit bien prise en compte.

Le groupe environnement et nature et le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse votent en faveur de cet avis et félicitent Jacqueline Farache et toute l’équipe administrative de la section pour avoir réussi le pari de cet avis trans-mandature.

Groupe de l'Outre-mer

L'avis rappelle l'urgence de la situation du chômage dans les Outre-mer. Alors que le taux de chômage moyen est actuellement à un peu plus de 10 % en métropole, les différents territoires ultramarins affichent depuis de nombreuses années en moyenne des taux supérieurs à 20 %. Ce chômage est au surplus intrafamilial, intergénérationnel et touche principalement nos jeunes compatriotes âgés de 15 à 29 ans avec des taux de chômage dans cette classe d'âge de 40 à plus de 50 %.

Sans entrer ici dans une analyse complète des causes, il convient de rappeler que les potentialités de développement économique de ces territoires sont soumises à des handicaps structurels reconnus que nos politiques publiques peinent à prendre en compte. Les marchés du travail de nos territoires sont ainsi restreints. Les contraintes spécifiques propres à ces petites économies éloignées de l'hexagone imposent la mise en place de vraies mesures dérogatoires et adaptées afin créer des dynamiques de production et d'activité permettant d'absorber la population active.

La conséquence majeure de cet état de fait est que ce chômage endémique, massif et de longue durée « gangrène » tous les rapports qu'ils soient économiques, sociaux ou familiaux et fait naître chez beaucoup un sentiment d'exclusion qui conduit parfois à des tensions sociales et sociétales graves.

Les chiffres cités illustrent le décalage existant entre les images et préoccupations du chômage dans l'hexagone et celles prévalant dans les différents territoires ultramarins. Les conséquences de ce chômage endémique dans les outre-mer chez les jeunes aboutissent à des distorsions dans leur représentation de leur place dans la société. Ce sentiment de déconnection durable et presque irréversible interdit de se projeter dans l'avenir et de participer à la construction du vivre ensemble.

Face à cette situation, l'enjeu pour l'avenir est double.

Ainsi que le souligne l'avis, il est d'abord celui du renforcement de l'accompagnement social, économique, sanitaire et financier « socio-économique » et ce, quel que soit le contexte institutionnel, départements d'Outre-mer ou collectivités d'outre-mer ;

le deuxième enjeu est celui de la formation initiale et professionnelle mais aussi de la formation continue pour nourrir ainsi la création d'emploi et de richesses. Une nouvelle approche du traitement du chômage pourrait permettre à l'Outre-mer de relever le défi car les atouts d'aujourd'hui résident notamment dans les services à la personne et les secteurs d'activité d'avenir (économie bleue, économie verte, tourisme durable, les énergies renouvelables, etc.).

Le groupe de l'Outre-mer tient à souligner que face aux évolutions économiques et à l'augmentation des besoins sociaux, les potentialités de l'économie sociale et solidaire ainsi que les atouts de la microfinance doivent être valorisés et encouragés sur nos territoires. Pour l'Outre-mer, il y a une urgente obligation à renforcer le lien social et le vivre-ensemble et ainsi préserver les valeurs de la République.

Partageant les grandes lignes de cet avis, le groupe de l'Outre-mer l'a voté.

Groupe des Personnalités qualifiées

Mme Grard : « Le travail autour de cet avis a permis à la section des affaires sociales et de la santé : de mesurer vraiment l'impact du chômage sur les personnes directement touchées et leur entourage, car comme il est écrit dans votre conclusion « il y a une urgence absolue à proposer un accompagnement global à toutes les personnes privées d'emploi prenant en compte leur santé, leur parentalité... Pointer les conséquences du chômage sur des hommes, des femmes, des familles, sortir des statistiques ou des stéréotypes associés aux chômeurs, pour tenir compte de l'égalité de dignité de chacun... de tout cela je vous félicite et vous en remercie Madame la rapporteure, Chère Jacqueline.

Je souhaite souligner l'importance de la première préconisation :

Vous nous proposez, alors que les sénateurs l'ont voté le 18 Juin 2015, d'encourager les députés à voter la reconnaissance d'un 21^{ème} critère de discrimination pour précarité sociale.

Une loi n'empêchera pas les discriminations, mais elle représentera un marqueur pour notre société, un point de repère sur lequel on pourra s'appuyer pour refuser que des personnes continuent de subir le rejet.

Pascal est au chômage depuis 18 mois, n'étant pas qualifié il n'a jamais pu rencontrer de conseiller de Pôle emploi mais tente de rester inscrit par l'intermédiaire d'une boîte vocale, jusqu'au jour où sa voix n'est plus reconnue. Pascal est alors radié de Pôle emploi du jour au lendemain. Il tente de se réinscrire, des changements viennent d'avoir lieu. Il faut qu'il le fasse par internet. Mais Pascal n'a plus de revenu, et n'a pas d'accès à internet. Comment faire, comment ne pas se décourager ? Comment ne pas se sentir inutile ?

Reconnaître la discrimination pour précarité sociale serait un signe fort de la volonté de notre pays de continuer à enraciner la fraternité dans notre vivre ensemble. Notre République, dans sa loi, refuserait alors tout comportement discriminant dans quel que domaine que ce soit et n'accepterait plus que des citoyens soient traités différemment du fait de leurs difficultés sociales.

« Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, c'est la dignité d'une nation fondée sur les Droits de l'Homme ». C'est à l'application de cette maxime gravée à l'entrée de notre Conseil que nous invite cette préconisation.

Et puis, n'oublions pas, le CESE a omis d'inscrire dans les perspectives des cinq années à venir le combat contre la pauvreté, l'occasion nous est donnée de marquer avec le vote favorable de cet Avis, et en particulier de cette préconisation de reconnaissance du 21^{ème} critère de discrimination pour précarité sociale, de marquer notre volonté de combattre la pauvreté ».

Mme Djouadi : « Le chômage est un choc, un traumatisme, pour les personnes privées d'emploi mais aussi leur entourage. En raison de mon parcours professionnel, de mon engagement personnel et professionnel, je parlerai surtout de la situation préoccupante des jeunes.

La cible prioritaire pour notre société est notre jeunesse qui est à la fois en souffrance et en perte de face à notre système de plus en plus figé, par des processus d'un ancien temps. La France aime son côté conservateur !

Le chômage a un impact sur la construction de l'avenir de nos jeunes. La valeur travail est essentielle pour nos jeunes. Quelle image donner à ces jeunes pour qu'ils puissent se projeter dans notre société sans avoir un sentiment de rejet dès leur plus jeune âge professionnel ?

Le chômage est un enjeu sociétal qui doit être pris en considération à tous les niveaux de notre société.

Il est le début d'un traumatisme moral, physique et familial comme une maladie qui condamne l'Être Humain et pour lequel nous ne savons pas quand il va guérir !

Notre priorité doit être celle des jeunes dont le taux de chômage atteint 18,3% (actifs 15-29 ans en 2015) soit quasiment le double de celui de la population active en âge de travailler ; car ils seront les parents et les grands-parents de demain.

Le chômage des jeunes a une vraie répercussion sur la famille. Cette dernière met tous ses espoirs sur la réussite de ses enfants ! La famille qui pousse à la poursuite des études comme le demande le système pour réussir. Elle se retrouve réduite à l'échec social car très souvent elle n'a aucune alternative pour accompagner leurs enfants et aucun réseau !

Le projet d'avis décrit bien leur situation et, si je soutiens vos préconisations en faveur de leur insertion professionnelle et sociale, mais j'aurais aimé que l'on propose de mettre en place des solutions, de nouveaux outils, réinventer notre système qui est malade depuis des décennies ! Afin de garantir à chaque jeune une entrée dans la vie active sans que cela devienne un parcours du combattant sans résultat !

De plus en plus de diplômés en formation initiale en master 1 et 2 se retrouvent à la case chômage par faute de non expérience professionnelle !

Comment faire pour accompagner ! Soyons concrets pour une fois !

Déclaration de groupe – Vote de l’avis « « l’impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner » »

- Trouver de nouveaux outils de recrutement qui permettent d’inverser les processus qui ne fonctionnent pas depuis des années voire des décennies !
- Prenons l’exemple de la Fondation TF1 qui a fait de son Groupe un engagement sociétal en recrutant des jeunes issus des quartiers politique de la ville afin de leur proposer une alternance de 2 ans.
- Autre exemple, l’agence Nouvelle Cour créée en 2006 sous forme associative. Elle embauche en CDI des jeunes issus d’un BTS en communication des entreprises afin de leur permettre d’avoir une première expérience d’entreprise. A l’issue des 2 ans, ils doivent avoir trouvés un autre employeur, afin de laisser leur place...

L’image des personnes au chômage est terrifiante en France car elle dégage un sentiment de rejet, d’incapable, de sous personne, de fainéant, de profiteur du système etc.

Pour toutes ces raisons, et afin de rester optimiste, je voterai cet avis mais je préconise que nous continuions cet avis, avec les sections concernées, en ciblant les jeunes ! »

Groupe des Professions libérales

Dans notre pays, le statut social est lié à l'emploi. Autant le travail valorise ceux qui ont un emploi, autant ceux qui n'en ont pas se sentent stigmatisés, et le sont souvent, dans une société où la valeur travail reste dominante.

Le chômage est une épreuve douloureuse, un traumatisme. Il véhicule une image négative et culpabilisante, que renvoie la société. Le chômage constitue également un défi de santé publique car il est lié à de nombreuses pathologies, avec des conséquences en termes de surmortalité, de troubles psychologiques ou psychiatriques dont les risques sont insuffisamment identifiés dans les diverses études, et plus généralement, dans les politiques de santé publique.

Cette période de particulière vulnérabilité touche bien sûr les salariés mais aussi les non-salariés : les indépendants. Or ces derniers ne perçoivent pas d'indemnités de l'assurance-chômage, sauf à contracter une assurance privée, que certains négligent ou n'ont pas les moyens d'assumer. Lorsque survient le chômage, ils se trouvent souvent très démunis car ils doivent faire face, de surcroît, à des difficultés financières consécutives à la liquidation de leur entreprise.

La seule réponse curative au chômage est le retour à l'emploi, mais l'accompagnement palliatif a son importance. Si l'indemnisation financière permet de sécuriser en partie le revenu des personnes concernées, un accompagnement personnalisé et global est indispensable. Indispensable, ne serait-ce que parce qu'il permettra au chômeur de bénéficier d'un environnement relationnel utile pour conserver toutes ses chances de retour à l'emploi.

Cet accompagnement doit répondre à l'ensemble des problèmes que ces personnes peuvent rencontrer : recherche d'emploi, difficultés financières, logement, déplacements, santé, démarches administratives ou juridiques. Il est d'autant plus indispensable que le lien social est presque toujours rompu par le chômage !

L'avis préconise, à juste titre, de mobiliser l'ensemble des acteurs et services : Pôle Emploi et ses conseillers, qui doivent être sensibilisés à la souffrance psychologique, et dès le premier entretien, doivent pouvoir orienter les personnes vers une prise en charge médicale mais aussi vers les acteurs de la santé : du secteur public comme du secteur privé ambulatoire. A cet égard, il est nécessaire que le suivi psychologique puisse bénéficier d'une prise en charge par l'Assurance Maladie obligatoire, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Si l'accompagnement des personnes au chômage est primordial, l'idée de créer un 21^{ème} critère de discrimination, comme le préconise l'avis, ne nous semble guère pertinente. L'inscription dans le code du travail de ce motif de discrimination, aux contours mal définis, pourrait s'avérer être une source d'insécurité juridique pour les entreprises, et par conséquent pour les salariés eux-mêmes. D'où notre volonté de voir inscrit explicitement dans le corps du texte, notre désaccord.

Enfin, l'avis recommande d'accompagner plus particulièrement les jeunes, les femmes et les parents de jeunes enfants pour favoriser leur insertion professionnelle. S'agissant des jeunes, nous sommes favorables à la généralisation de la garantie-jeunes, mais à la condition que ce dispositif fasse l'objet d'une évaluation préalable. Les bénéficiaires ne doivent pas déroger aux critères d'éligibilité et à l'esprit d'un contrat donnant-donnant.

Le chômage doit être un temps de reconstruction de la personne, mais surtout un temps de projection vers l'avenir. Tout doit converger pour accompagner le retour du chômeur vers l'emploi, pour le former vers les métiers d'aujourd'hui et de demain.

Parce que ce sujet est important et trop souvent méconnu, qu'il nécessite une mobilisation de tous les acteurs, que la vision que nous avons du chômage et du chômeur doit évoluer, le groupe des professions libérales a voté l'avis.

Groupe de l’UNAF

A l’heure où le Sénat met en place une commission d’enquête sur les chiffres du chômage en France et dans les pays de l’Union européenne, ainsi que sur l’impact des réformes mises en place par ces pays pour le faire baisser, il nous semble également important de mesurer son impact sur les personnes et leur famille. L’avis met en lumière les multiples facettes malheureusement trop nombreuses de ce fléau pour notre pays.

Le groupe de l’UNAF soutient les préconisations de l’avis et tient à mettre l’accent sur certaines d’entre elles.

L’avis attire l’attention sur les coûts indirects du chômage notamment sur l’Assurance maladie. Le groupe de l’UNAF soutient la nécessité de diligenter des études pour déterminer ces coûts et ainsi pouvoir conforter une politique publique de prévention des effets sanitaires du chômage. C’est une démarche d’investissement social, qui est mise en avant pour rééquilibrer les politiques en faveur des actions préventives plutôt que des seuls aspects curatifs.

L’avis détaille l’impact du chômage sur la famille : un aspect peu et mal pris en compte. Or la famille constitue la première cellule de la société. Il nous apparaît donc important que soient reprises dans un même document, les études existantes de l’impact sur la stabilité des couples, sur le rôle de parent, sur l’équilibre des enfants ou encore sur l’agrandissement de la famille. Le groupe de l’UNAF tient à souligner à cette occasion que certaines études mériteraient d’être actualisées.

Pour répondre aux difficultés que les familles peuvent rencontrer face au chômage d’un parent, l’avis met en avant la nécessité d’informer sur l’existence des dispositifs de soutien à la parentalité. L’universalité de cette politique pour toutes les familles est le plus sûr moyen, sans stigmatiser les familles les plus en difficulté, de les amener à utiliser ces dispositifs.

Enfin, face à la réalisation retardée de leur désir d’enfant chez les jeunes familles touchées par le chômage, le groupe de l’UNAF soutient pleinement la préconisation, qui appelle au retour du versement de la prime de naissance au 7^{ème} mois de grossesse et non pas après la naissance. Celle sur le développement de mode d’accueil des jeunes enfants permettant de faciliter la recherche d’emploi des parents demandeurs d’emploi doivent être mises en œuvre rapidement.

Le groupe de l’UNAF a voté l’avis.

Groupe de l'UNSA

Traiter de l'impact du chômage sur les personnes et leur entourage aussi clairement, était une nécessité. Voilà qui est fait et l'UNSA se réjouit du fait que la 3^{ème} assemblée de la République se soit emparée du sujet.

Pourquoi faut-il un avis du CESE sur le sujet ? Sans entrer dans les détails très bien décrits dans la première partie de cet avis, on peut noter que la situation de chômage qu'elle soit subie dans le cadre d'un plan de licenciement ou tout simplement dans le cadre de recherche d'emploi génère des comportements particuliers. Les personnes sans emploi ont tendance à se mettre en retrait et la diminution des revenus conditionne les personnes en situation de chômage à modifier leur mode de vie d'autant plus profondément que le chômage dure. La multiplication des conduites à risque et la fragilité psychologique sont autant de facteurs qui expliquent la surmortalité constatée des personnes sans emploi. Les chiffres dévoilés dans l'étude INSERM font comprendre que le chômage est un véritable fait social.

Si on voulait s'en persuader davantage, il suffirait d'interroger les travailleurs sociaux qui sont les témoins de la dégradation des situations personnelles et familiales car la perte d'emploi est parfois à l'origine d'un enchaînement d'événements dramatiques amenant de complète désaffiliation sociale (ruptures et pertes successives de liens sociaux, familiaux, d'identité et d'utilité sociale).

Face à ce fait social, peu de réponse en matière de politique publique si ce n'est des dispositifs d'indemnisation, de prise en charge ponctuelle contenus dans la feuille de route du plan pluri annuel contre la pauvreté et l'inclusion sociale mais rien sur une prise en charge globale intégrant la santé des personnes à la recherche d'emploi.

Il est indispensable de soutenir la création d'un 21^{ème} critère de discrimination, car c'est reconnaître que la précarité exclut. En effet les discriminations, dont font l'objet ces personnes, contribuent à aggraver leur situation et à accroître l'exclusion sociale. Comme le dit très justement l'avis émis par la CNCDH le 26 septembre 2013 : « *l'image négative et culpabilisante dont pâtissent les personnes en situation de précarité pèse dans les démarches qu'elles entreprennent pour l'accès à la santé, au logement, à l'emploi, à la formation, à la justice, à l'éducation, à la vie familiale, à l'exercice de la citoyenneté ou encore dans leur relation aux services sociaux* ». Pour exemple on peut citer le refus de location immobilière à des personnes qui sont solvables, mais qui sont perçues comme des locataires qui poseront problème parce qu'ils appartiennent à une catégorie socialement défavorisée. Autre exemple les enfants de personnes sans emploi se voient refuser ou limiter l'accès à la cantine au prétexte que le parent sans activité professionnelle peut prendre en charge son enfant lors du déjeuner. L'UNSA fait de l'accès aux droits pour Tous, sa priorité aussi vous comprendrez qu'elle soutient la création de ce 21^{ème} critère.

En ce qui concerne la prise en charge préventive au plan psychique et physique, des études complémentaires sont nécessaires pour mieux appréhender et caractériser la problématique afin de mettre en place différents types d'accompagnements. La sensibilisation et la formation des acteurs qui jalonnent le parcours des personnes en situation de chômage doivent être repensées afin de répondre le plus en amont possible et ne pas laisser s'installer des situations de mal-être. Les services médico-sociaux, l'assurance maladie, les services de santé au travail doivent également pouvoir intervenir pour réduire les symptômes liés à la perte d'emploi.

L'accompagnement global est indispensable aussi il convient de réinterroger tous les dispositifs existant au regard de ce fait social. En effet, la réponse sociale ne peut pas être seulement une réponse par des dispositifs ; Il faut prendre en charge la situation globale de la personne et de sa famille avec un référent de parcours tel qu'il est préconisé dans la feuille de route du travail social du 21 octobre 2015. L'UNSA soutient les préconisations faites dans ce sens et s'emploie à les mettre en œuvre dans les instances adaptées.

En conclusion, l'UNSA a voté cet avis qui amorce une évolution dans la considération et le traitement des personnes en situation de chômage. Espérons que ce travail permette aux décideurs sociaux d'avoir une meilleure visibilité sur la problématique.